CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 7 thermidor l'an 7 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de Membres requis par l'article CXLII de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un Message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-cents.

Citoyens Représentans,

Le Directoire exécutif vous adresse les rapports des ministres de la justice, de la police, des finances, de l'intérieur et de la guerre, relatifs à son message du 9 messidor dernier, sur la situation de la République.

Le président du Directoire exécutif,

Sig. SIEYES.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général, signé, Lagarde.

THE NEWBERRY LIBRARY

RAPPORT

Sur la situation des recettes ε *de: dépenses de l'exercice de l'an 7, fait au Directoire exécutif par le mistr: des finances, le 7 messidor de la même année.*

CITOYENS DIRECTEURS,

Vous m'avez chargé de vous faire conoîtr d'une manière sommaire la situation des recettes et des dépenses de l'exercice de l'an 7 ,et le causes de la gêne qu'éprouve le service de la trésorerie nationale.

Pour traiter cet objet avec l'ordre quiui onvient, je vais vous présenter le résultat des dépenses reconnues nécessaires et des rectesaffectées à leur acquit; et comme il faut prendre une époque commune à ces deux partiesje baserai mes calculs sur celle du premier de ce mois.

Quoique l'état des fonds ne soit poinarrté dans chacune de ses parties, il paroît néanmoins comme assez généralement convenu, qu lemontant des crédits ouverts par des lois spéciales pour chaque ordonnateur, s'élève à 57500,00 fr., sauf les observations qui peuvent être faites sur quelques diminutions peut-être pratibl dans le département de l'intérieur, et sur la latitude de 12 à 14 millions pour les dépens ïprévues.

Il faut ajouter à cette somme les 125,0,00 fr. à prendre sur les domaines nationaux mis à la disposition du Directoire exécutif par lɑi u 26 vendémiaire, et les 26 millions demandés par le dernier message pour le complément:s rédits des ministres de la guerre et de la marine; de manière qu'on peut considérer la sone otale de l'évaluation des dépenses comme étant de 726,000,000 fr.

Les recettes se composent, en premieɪrtle, des contributions directes, auxquelles j'ajoute la subvention de guerre établie par les derire lois;

En second article, des contributions ïreces;

En troisième article, du prix des vent et les revenus des domaines nationaux.

J'ai pris la précaution, pour arriver un évaluation juste de ces différentes ressources, de consulter les régies qui se trouvent plæs ans les attributions du ministère des finances. J leur ai demandé, pour le passé, les co:tes les plus rigoureux; et pour l'avenir, les évaluation les plus probables. J'ai joint à leur rense les renseignemens certifiés par les administratior centrales déposés dans les bureaux; et rta:t de tous ces renseignemens que l'on peut regard comme authentiques, faisant compte, d' cóé, de tout ce qui a été recouvré jusqu'au premi messidor, et de l'autre, de ce que l'on pt epérer pour la fin de l'année, j'ai rédigé le table annexé à ce rapport; duquel il résulte qlesrecettes faites ou à faire, calculées à leur maximur n'atteindront pas la somme de 671,000,0 fr.

Pour en venir à ce résultat, j'ai été ogé le porter en entier en ligne de compte la som totale des contributions directes telle qlle est fixée par les lois, quoiqu'on doive prévoir retards inévitables que leur rentrée éprve, et même les non-valeurs qui les suivent toujo J'ai compté pareillement comme bonneecette les 125,000,000 fr. à prendre sur les doma nationaux, quoiqu'on n'en ait vendu qupour 25 millions, et que le surplus soit encore d rentrée si lente, qu'il est devenu presquempossible d'y trouver une ressource.

Cet état comparé des recettes et des penses présente une différence, sur ces premières 60,000,000 fr. environ, parce qu'il faut pndre en considération quelques pertes qui ont été dans le courant de l'année, et un excédende lépeses que la trésorerie nationale se trouvera l'obligation de présenter, par son compte d'i à fin de l'année.

Je ne vais point m'attacher à expliquera cause e cette différence entre les recettes et le penses; il me paroît bien plus pressant e suppluer à en faire cesser les funestes effe vais vous en indiquer les principaux.

Depuis trois décades vous ne portez, dans vos dstritions, que la solde et les frais des prisonniers en Angleterre : toutes les dépenses sont suspends; aujourd'hui même à midi, la trésorerie nationale m'écrit qu'au lieu de 6,000,000 fr. qu sent cependant nécessaires pour les deux articles de dépenses que je viens d'indiquer, il n'y a disponible que 1,708,617 fr. 14 s. 4 d.

Le ministre de la guerre m'écrit, d'un autre côté,u'il voit toutes les parties de son service compromises, et que le plus petit retard dans les ecs qu'il demande, ne fût-il que de vingt-quatre heures, lui fait concevoir les plus sinistres aphensions.

La marine réclame, avec urgence, 2,000,000 fr. extraordinaire; tous les traitemens publics sont dûs à Paris depuis plus de deux mois. Le nire de l'intérieur doit près de 10 millions aujourd'hui pour cet objet, y compris les traitemen payer dans les départemens; il est dans l'impossibilité de fournir aux besoins les plus pes, même à ceux des alimens à l'école de Liancourt. J'ai fait remettre à l'hôtel des Invalides,000 fr. par l'administration des loteries, pour assurer presque le pain de la journée. Le nire des finances seul doit pour plus de trois millions de traitemens; quelques articles sont dàriérés de presque une année. Le ministre de la police n'est pas dans une situation beaucoup is favorable. Le ministre de la justice est aussi vivement pressé que les autres. Les armes poives manquent; il est indispensable que je fasse un fonds de 500,000 fr. imputable sur le cd du ministre de la guerre, la décade prochaine, pour soutenir la fabrication des poudres,es commissaires de la trésorerie nationale annoncent que la solde manque sur quelques point les hospices civils n'ont pas de quoi offrir des secours aux militaires blessés; sans de nouva moyens, les ambulances seront également dans l'impossibilité de se soutenir. Le ministre delations extérieures ne peut faire face à des engagemens dont l'inexécution compromet cepend le service dont il est chargé. Les lettres de change des colonies ne se paient point à la trésorie nationale; l'exécution des promesses de paiement pour le dernier trimestre est suspenduLe ministre de la guerre me prévient que nous n'aurons point de cavalerie, si l'on ne maint point une délégation spéciale en faveur des entrepreneurs chargés des remontes. La compagne l'habillement va suspendre ses livraisons; les citoyens qui la composent voient leur sûreté promise par suite des engagemens qu'ils ont contractés. Les paiemens de la trésorerie national it presque dans un état de suspension totale, ou tout au moins sa situation est semblable à cet de choses, attendu que les ordonnateurs ne peuvent rien faire délivrer aux parties prenat

Si vous trouvez, citoyens Directeurs, quelque ordres dans cet exposé, c'est parce qu'il est l'image de ma situation dans le département quist confié. Je ne reçois pas de lettres depuis près d'un mois qui ne contiennent des demandes fonds par les motifs les plus pressans : tel est leur caractère depuis quelques jours, qu'ils pet le déchirement dans toutes les affections morales.

A côté de ces maux, il reste un grand mot consolation, la volonté du Corps législatif d'assurer les parties du service, sa puissance pou oisir les moyens les plus efficaces, et le besoin bien senti par tous les citoyens d'assurer l'exécuc des mesures qu'il adoptera.

Non, la République ne succombera point dan rise dont la menace la situation des finances : ici, comme dans la partie militaire, les revers ont l'époque de laquelle datent de nouveaux succès. La réponse que vous allez adresser au Cosgislatif à son message du 17 prairial vous met à même, citoyens Directeurs, de lui faire conntla situation des finances. Ce rapport, motivé sur des faits incontestables, prouvés, vérifiés et reous, démontre qu'il est indispensable d'obtenir de nouveaux secour. L'expérience nous a appis e les demi-mesures étoient toujours pernicieuses dans leur suite. Insistez, citoyens Direcu auprès du Corps législatif pour qu'il ouvre des ressources égales à nos besoins; vous en régle l'emploi avec l'ordre qui en double la valeur, avec la sévérité qu'exige la surveillance que vudevez exercer. Si le service de la trésorerie nationale continuoit à être gêné comme il l'es ds ce moment, une catastrophe seroit inévitable; avec des secours prompts et suffisans, n reviendra les maux qui s'en suivroient, on fera un pas vers la prospérité, on assurera au anées de nouveaux triomphes.

Pour atteindre ce but, trois choses me parosei actuellement indispensables :

1°. Completter l'état des fonds de l'an 7, e orant les crédits supplé tifs demandés par les ministres de la guerre et de la marine.

2°. Considérer les 125 millions à prendre sur esdomaines nationaux d'après la loi du 26 vendémiaire dernier, comme un fonds de recette de la trésorerie nationale sans affectation particulière, étant reconnu que cette loi, et les lispositions que le Directoire exécutif a adoptées

en conséquence, augmentent le cr.dit dministre de la guerre de 90 millions, et celui du ministre de la marine de 35, pour lesquels ils prront délivrer des ordonnances en la forme ordinaire.

3°. Créer une nouvelle ressource qui itte la trésorerie nationale à même de reprendre ses paiemens et de répondre aux besoins du sèice. Cette ressource es indiquée par le contenu en ce rapport et par la nécessité de faire face ce que les recettes portées en entier en ligne de compte, présentent néanmoins d'incertain.

Le ministre des finances igné, D. V. Ramel.

Pour copie conforn

Le secrétaire général du Ditoire exécutif, signé, Lagarde.

TABLEAU des pduits affectés au service de l'an 7.

Désignation des projits.	Recettes faites dans les neuf premiers mois.	Recettes présumées pour les trois derniers mois.	Total.
Contribution foncière	80,000,000	130,000,000	210,000,000
Subvention de guerre	. . . .	21,000,000	21,000,000
Contribution personnelle	6,000,000	24,000,000	30,000,000
Subvention de guerre	. . . .	10,000,000	10,000,000
Contribution des portes et fenêtres	4,000,000	13,000,000	17,000,000
Attribution de la régie de l'enregistrement et des domaines	112,112,183	40,236,592	152,348,775
Régie des douanes	6,000,000	3,000,000	9,000,000
Loterie nationale	3,000,000	3,000,000	6,000,000
Postes aux lettres	6,000,000	2,400,000	8,400,000
Poudres et salpêtres	. . . .	500,000	500,000
Salines affermées	3,000,000	2,000,000	5,000,000
Prix des domaines nationaux vendus antérieurement à l'an 7	30,000,000	10,000,000	40,000,000
Contribution des pays conquis	7,000,000	3,000,000	10,000,000
Reprises sur l'arriéré des contributions	22,500,000	. . . .	22,500,000
Domaines nationaux à vendre. (Loi du 26 vendémiaire)	30,000,000	95,000,000	125,000,000
Retenue sur les traitemens publics	1,000,000	3,000,000	4,000,000
	310,612,183	360,136,592	670,748,775

Certifié par le ministre des finances, Signé, D. V. Ramel.

Pour copie confor.

Le secrétaire général du Directoire exécutif, signé, Lagarde.

Paris, le an 7 de la République une et indivisible.

RAPPORT présenté au Directoire exécutif par le ministre de l'intérieur.

CITOYENS DIRECTEURS,

Vous m'avez chargé de vous transmettre la ıite des renseignemens qui sont parvenus au ministère de l'intérieur relativement à l'état de esprit public dans les départemens, et aux mesures que l'état de ces mêmes départemens pet rendre nécessaires.

Il résulte des notes que j'ai recueillies, qu'en,énéral l'esprit public a beaucoup dégénéré dans presque toute la France ; les départemensnême où l'on fait exécuter les lois, où l'on paye les contributions, où la conscription s'effece, semblent ne se prêter à ces mesures qu'avec tiédeur ou répugnance. On a peine à y trouvers principes de cette chaleur républicaine qui distingua les belles années de la République, ɛqui, se manifestant par le détachement de tous les intérêts et l'enthousiasme guerrier, pruisit ce concours admirable d'efforts dont les résultats ont étonné toute l'Europe.

Mais si dans ces départemens qu'on peut reger comme les meilleurs, les symptômes de langueur et d'indifférence sur les intérêts de l'c se font sentir d'une manière si alarmante, quelles inquiétudes ne concevra-t-on pas, si l'oette les yeux sur la plupart des départemens de l'Ouest et du Midi (1)? Par-tout des bandes brigands infestent les routes et désolent les campagnes ; les agens municipaux, les commiıres sont assiégés dans leurs maisons, assassinés, pillés. Les acquéreurs de domaines naticıx, poursuivis par-tout, tombent sous les poignards, on voient leurs propriétés dévastéesles patriotes menacés, chassés ne savent où fuir, et tremblent à tout moment pour leurs jo; les militaires même qui voyagent en petites troupes sont attaqués par les brigands, et le plıouvent obligés de succomber sous le nombre. Dans quelques départemens, les caisses publiqıont été saisies, les couriers dépouillés, les diligences volées ; et, ce qu'il y a de plus afınt, c'est que le mal s'est étendu jusqu'à la classe qui paroissoit le plus à l'abri de la contaı. Les jeunes gens de la conscription, l'espoir de la patrie, dont l'ame neuve, active doit s'ır si facilement aux affections républicaines ; cette jeunesse qui, dans d'autres temps, s'est mrée si généreuse, paroît aujourd'hui dédaigner la gloire qui l'appelle, et se refuse à la dse de la chose commune. Dans l'Ouest et le Midi de la France, on a vu se former des raıblemens de conscrits et de réquisitionnaires fuyards ; quelques-uns n'ont pas eu honte de sunir aux brigands, et la correspondance de plusieurs commissaires annonce même qu'ils sonıbauchés et soldés par les agens de la royauté.

Les notes que j'ai reçues se bornant aux simpfaits, je suis réduit à mes propres conjectures sur l'origine et les progrès du mal. Il ne paroît douteux qu'on ne doive l'attribuer aux revers de nos armées, mais sur-tout à l'esprit d'inquie répandu dans les départemens à la vue des destitutions, toutes prononcées sur les mêmes pipes, et d'après un plan qui paroissoit avoir pour but d'écarter des places ceux qu'on regardcomme les meilleurs républicains. Poursuivre par-tout les patriotes, les flétrir par d'odieuses ominations, affecter de les confondre avec des hommes dont la mémoire est en horreur, toit-ce pas avouer qu'on avoit des vues et des intérêts communs avec ceux qui avoient taépété les mêmes reproches ? Et faut-il s'étonner que l'abattement et la crainte se soient ıarés des amis de la liberté en même temps qu'on voyoit s'accroître l'audace de ses plus cru ennemis ?

Quoi qu'il en soit, le mal s'étant accru avene extrême rapidité, les administrateurs ne voient plus qu'un seul moyen d'en arrêter les près. Tous demandent qu'on leur envoye des troupes de ligne, et les notes que j'ai reçues s'ardent toutes sur ce point.

Le moyen le plus sûr et le plus prompt de parir à l'amélioration desirée, sera sans doute dans le renouvellement qui vient de s'opérer. Leuvel esprit qui s'est manifesté dans le Corps législatif et qui anime le Directoire promet unrompte réparation du mal. L'esprit public

---

(1) A l'ouest, le Calvados, le Finistère, l'Ille-et-Vilain la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, la Manche, la Mayenne, le Morbihan, l'Orne.

Au midi, l'Ardèche, les Bouches-du-Rhône, la Creuse, le G, la Haute-Garonne, la Haute-Loire et Vaucluse.

Message en date du 7 thermidor an 7.

renaîtra plus fort et plus énergique ; le courage des républicains triomphera de tous les obstacles, et la République impérissable aura bientôt repris tous ses avantages et brillera d'un plus vif éclat.

Signé, QUINETTE.

Pour copie conforme,

Le secrétaire général du Directoire exécutif, signé, LAGARDE.

RAPPORT au Directoire exécutif par le ministre de la justice.

CITOYENS DIRECTEURS,

Vous m'avez invité à vous présenter un trail sur les objets relatifs au ministère de la justice, qui sont susceptibles de faire partie de votrréponse au message du Conseil des Cinq-cents.

Les renseignemens que l'on demande metroissent avoir un rapport plus immédiat avec les attributions des ministres de l'intérieur et la police générale ; mais comme la marche des tribunaux et les opérations judiciaires tienn aussi à la situation intérieure de la République, je viens vous soumettre le résultat de mes rerches et de mes observations.

Je remarque, à regret, une grande néglice dans les opérations de la plupart des juges-de-paix. Ces magistrats, qui forment le premieegré de la jurisdiction civile et de la jurisdiction criminelle, ne sont pas en général assez pérés de l'importance de leurs fonctions ; beaucoup d'entre eux ne s'appliquent pas à en conne l'étendue et les bornes, à en étudier la diversité : tantôt ils confondent les opérations du juge-paix avec celles du juge de police, ou de l'officier de police judiciaire ; tantôt ils outre-passenur compétence, et, par des jugemens irréguliers rendus en dernier ressort, compromettentivement les intérêts des parties peu instruites ; tantôt enfin ils négligent de constater par procès-verbaux l'existence des délits, d'en recueillr les premiers indices ; et cette apathie coup devient singulièrement nuisible à la société, en assurant l'impunité des délinquans.

Si ces reproches sont communs à beaucde juges-de-paix, je dois cependant à la vérité de déclarer que beaucoup d'autres déploient ces fonctions, aussi pénibles qu'honorables, tout le zèle et toute l'activité qu'elles exigent. e puis me dispenser aussi d'indiquer comme une des causes principales de l'apathie de ceux qe sont que négligens, les retards presque continuels qu'éprouve le paiement de leur modique trnent. Dans beaucoup de cantons, l'an six ne leur est point encore soldé ; il en est même quint pas reçu la totalité de l'an cinq : ces sommes leur sont allouées sur les centimes additiels, dont la rentrée s'opère difficilement, et vous sentez que des retards de cette espèce sonen décourageans pour des fonctionnaires publics.

Les directeurs du jury n'étant pas à pexe, leurs opérations présentent un aspect différent, suivant que ces fonctions temporaires sonercées par tels ou tels individus ; et comme il existe malheureusement dans quelques tribunaes juges qui ne justifient pas les espérances des citoyens vertueux et des vrais républic lorsque ces hommes sont appelés par l'ordre des tableaux respectifs à la direction du jury ur conduite perfide ou leur inertie paralyse l'action de la justice, et entraîne les plus funestes ltats.

C'est ici le moment de parler des ens qu'apportent souvent à la répression des délits les jurés et les témoins. Les premiers, qufois choisis sans précaution par les administrations centrales, se présentent dans le sanctua e la justice avec des préventions que rien ne peut détruire, et résistent même à l'évidence : refois, intimidés par des menaces d'assassinats que l'on a vus trop souvent se réaliser, ils sorcés de mentir à leur propre conscience pour se soustraire au poignard homicide, et de dr, contre leur conviction, des déclarations favorables que leur arrache la terreur. Ce mo, également employé à l'égard des témoins pour leur imposer silence, anéantit dans plusiedépartemens tout l'effet des poursuites ; il couvre d'un voile impénétrable les crimes les pluroces, et assure le triomphe des brigands, devenus plus audacieux par l'impuissance de la loi. est sur-tout dans les départemens méridionaux que l'usage de ce moyen terrible est vraiment ayant ; c'est là sur-tout que toutes les procédures qui ont pour objet des délits relatifs à la réation sont souvent absolument illusoires et tournent

toujours au détriment de la chose publique, soit en faisant rentrer dans la société les plus grands criminels, soit en chargeant le trésor public de frais aussi considérables qu'inutiles.

Les mêmes machinations se reproduisent devant les tribunaux criminels, lorsqu'elles ont échoué devant les directeurs de jury, toutes les fois que les accusés intéressent une certaine classe d'individus. Offres, promesses, moyens de corruption de tout genre, présens et menaces, rien n'est épargné pour sauver un coupable. On a vu dans quelques occasions les salles d'audience remplies de nombreux sicaires du royalisme, apostés pour délivrer quelques-uns de leurs partisans : on les a vus outrager les jurés par des gestes menaçans, sans que le tribunal osât ou voulût leur imposer silence ; on les a vus enfin attendre à la porte de leur salle les jurés qui venoient de donner leur opinion, et les forcer de rentrer pour substituer des boules blanches aux boules noires qu'ils avoient eu le courage de donner malgré les dangers dont ils étoient environnés.

Après vous avoir entretenus de l'administration de la justice criminelle, je fixerai votre attention sur une attribution des tribunaux civils, qui touche à la sûreté publique : je veux parler de la loi du 10 vendémiaire an 4.

Long-temps l'application de cette loi bienfaisante éprouva des difficultés sur différens points de la République, et mes efforts furent infructueux auprès de quelques tribunaux : enfin, de nouvelles tentatives ont été couronnées du succès, et je puis attester que les dispositions de cette loi sont assez généralement appliquées par les tribunaux de départemens ; mais des jugemens ne suffisent pas pour en assurer l'exécution. Des rapports officiels m'ont souvent fait connoître que les sommes imposées par les tribunaux, et réparties par les administrations sur les contribuables des communes, d'après le mode indiqué, n'avoient point été perçues, et j'ai vu à regret que des actes d'une justice sévère étoient perdus pour l'exemple.

Quoique la surveillance des prisons et des maisons d'arrêt soit étrangère à mes attributions, cependant je crois devoir vous parler de leur mauvais état et de leur peu de sûreté : chaque jour est marqué par l'évasion de quelques détenus : et des émigrés, des conspirateurs et des assassins se sont soustraits si souvent à la vengeance des lois ; si l'infame Astier et ses complices les égorgeurs de Lyon viennent d'éviter, par la fuite des prisons du Puy, la peine de mort portée contre leurs forfaits, il faut chercher la cause principale de ces évasions fréquentes dans la dégradation des prisons, que les administrations sont hors d'état de faire réparer, parce qu'elles manquent des fonds nécessaires.

Je ne vous laisserai pas ignorer, citoyens directeurs, que quelques arrestations et détentions arbitraires dont j'ai été informé, ont excité ma sollicitude ; je n'ai point appris avec indifférence que des citoyens avoient été détenus plusieurs mois sans mandat d'arrêt, sur de simples actes qu'on a qualifiés de *dépôt* : j'ai provoqué des poursuites contre les fonctionnaires soumis à ma surveillance, auteurs de ces détentions illégales ; et s'ils n'ont pas été atteints, je n'ai pas à me reprocher d'avoir fermé les yeux sur de semblables attentats.

Je terminerai ce rapport par une observation générale que me suggère ma correspondance : Un nouveau système d'assassinats paroît, depuis quelques mois, s'organiser et se propager sur le territoire de la République ; il est dirigé principalement contre les magistrats probes et énergiques : déja quelques-uns sont tombés sous le couteau des égorgeurs, et beaucoup d'autres sont menacés. D'un autre côté, des bandes de chouans se réorganisent avec activité dans les départemens de l'ouest ; enfin les prisonniers sont enlevés fréquemment des mains de la force armée, au moment de leur translation ; les voitures publiques sont journellement pillées, et des rassemblemens nombreux de rebelles se font voir sur différens points.

La réunion de ces circonstances désastreuses semble exiger des mesures aussi promptes qu'efficaces.

Paris, le neuf messidor, an sept de la République française.

Le ministre de la justice, signé, Lambrechts.

Pour copie conforme:

Le secrétaire-général du Directoire exécutif, signé, Lagarde.

Rapport au Directoire exécutif fait par le ministre de la guerre, le 9 messidor an 7 de la République française, une et indivisible.

CITOYENS DIRECT URS,

Pour répondre au vœu du Corps législati qui desire connoître la situation militaire de la République, je rappelle au Directoire qu'au ois de germinal dernier, il a été reconnu qu'il y avoit dans les cadres des armées un déficit e 150,000 hommes : la loi du 28 germinal a été rendue en conséquence pour y pourvoir ; ma cette levée n'a produit jusqu'à ce jour qu'environ 30,000 hommes arrivés aux armées, qu'on it réduire encore à cause des désertions, et 60,000 seulement sont partis de leurs foyers : on ne eut se dissimuler que cette mesure n'a pas été exécutée avec l'énergie et la célérité commandé par les circonstances militaires où nous nous trouvons. Une grande impulsion doit être donné ux autorités en général, pour éviter de nouveaux retards, et pour mettre en mouvement tou es jeunes défenseurs compris dans la loi. Quelque soit l'activité qu'on apporte aujourd'hui dans tte opération, il faut prévoir qu'au moment où la jonction de tous les conscrits sera effectuée, s armées qui se sont déja affoiblies depuis l'ouverture de la campagne auront fait de nouvelle ertes, et qu'un déficit considérable s'y fera sentir. Cette considération, fondée sur des notions videntes, oblige la République à organiser de nouvelles forces ; elles sont d'ailleurs nécessaires us d'autres rapports : l'état défensif où nous retient l'infériorité du nombre est entièremen ontraire au génie national, et nous coûteroit, en résultat, de plus grands sacrifices et une pl grande consommation de moyens militaires de toute espèce, qu'une offensive décidée.

Si l'on fixe maintenant son attention sur efforts que font l'Autriche et la Russie pour augmenter leur supériorité numérique, et pou ous opposer de nouvelles armées, indépendamment de leurs moyens ordinaires de remplacemer il sera sensible que la République doit créer des moyens plus vastes encore que ceux de ses nemis, afin d'arrêter leurs progrès, et de parvenir enfin à les renfermer dans leurs limites.

Le Directoire, frappé de ces motifs, doit pense, inviter le Corps législatif à prendre, dans sa sagesse énergique, les mesures propres célérer la levée entière de la conscription ordonnée par la loi du 28 germinal dernier, et à enir les effets des manœuvres liberticides que l'on emploie pour entraîner les jeunes défenseu e la patrie à une infame désertion ; mais il ne suffira pas de porter les corps à leur compl il faut encore les y entretenir par des remplacemens successifs. C'est dans cette vue impo te qu'il est urgent de mettre en activité une autre partie de la conscription, dont la force d être de 100,000 hommes. Pour prévenir les inconvéniens attachés au mode actuel de la lev des conscrits, il est essentiel que ces nouveaux défenseurs soient réunis en bataillons proviso dans les départemens (autres que ceux de l'Ouest) ; qu'ils soient équipés avant d'être mis en n vement, et qu'on leur distribue les armes répandues dans l'intérieur, et qui seront à cet effet irées des mains où elles se trouvent. Ces bataillons provisoires devront ensuite être succesivem incorporés dans les cadres des armées, à raison de leurs besoins.

Après avoir appelé les regards du Corps islatif sur les mesures dont l'intérêt prressant de la République sollicite l'adoption, il est utile 'il soit instruit de l'état actuel de la campagne. Les armées d'Italie et de Naples opèrent en c oment un mouvement général auquel les espérances les plus flatteuses sont attachées. Son rés t, s'il est tel que toutes les conjectures militaires le font présumer, mettra la frontière des es à l'abri de toute insulte, et sera également favorable à l'armée du Danube, qui défend positions en Helvétie avec une opiniâtreté héroïque. Les corps disponibles de l'intérieur sont narche pour se rendre sur les deux théâtres de la guerre, et il est à espérer que l'emploi fe et judicieux des moyens qui sont actuellement entre les mains du gouvernement, balancera la périorité numérique des ennemis, en attendant des succès plus décisifs, et qui tiennent à u éveloppement de forces digne de la grandeur nationale.

L'armement, l'habillement et l'équipem des 100,000 hommes dont je propose la levée présentent une dépense d'environ douze mi ns ; quant à la solde, elle s'élève à 178,000 francs environ par mois ; mais il faut observer sur ce dernier article, que les 100,000 hommes

demandés ne porteront pas, par apperçu, les cadres des troupes fort au-delà de leur complet, et qu'ainsi la solde générale affectée au complet total des différentes armes n'éprouvera pas une augmentation considérable.

Signé, MILET-MUREAU.

Pour copie conforme.

Le secrétaire général du Directoire exécutif. Signé, LAGARDE.

RAPPORT fait au Directoire exécutif par le ministre de la police générale.

CITOYENS DIRECTEURS,

Vous m'avez chargé de vous transmettre des renseignemens sur les inquiétudes et la fermentation qui se sont manifestées dans l'intérieur de la République, sur les diverses causes qui les ont produites, et sur les moyens de prévenir les troubles qui pourroient en résulter : je m'empresse de satisfaire à l'objet de votre sollicitude.

Cette fermentation, presqu'insensible dans quelques départemens, a eu des caractères extrêmement graves dans plusieurs autres.

Dans les quatre départemens conquis (la Roër, Rhin-et-Moselle, la Sarre et le Mont-Tonnerre), l'esprit contre-révolutionnaire a fait de funestes progrès; des germes d'insurrection s'y sont manifestés, et le nom français est conspué par les satellites stipendiés de l'Autriche : déja circulent des listes de proscription; les maisons des patriotes sont désignées aux torches des incendiaires. Dans les principales communes, la fête funéraire célébrée en l'honneur des ministres français assassinés a été troublée, et des placards séditieux ont publiquement insulté à leurs cendres.

Des grains achetés à tout prix sont exportés sur la rive droite du Rhin par des hommes bien payés; dans vingt-quatre heures, le prix en est augmenté d'un tiers. De nombreux émissaires parcourent les cantons; les gazettes allemandes, répandues avec profusion, exagèrent à dessein nos revers, créent des triomphes à l'Autriche, et achèvent ainsi de pervertir l'esprit public, en effrayant les habitans par la perspective du retour d'une domination odieuse.

La cause de ces désordres existe dans le défaut d'organisation, dans l'absence d'une force répressive. Les troupes de ligne sont à l'extrême frontière; la gendarmerie, trop foible, trop disséminée, n'étant d'ailleurs ni montée ni équipée, ne peut agir avec l'activité nécessaire; l'état d'impuissance dans lequel elle se trouve, loin d'intimider la malveillance, l'encourage par la certitude de l'impunité.

Les départemens réunis ne présentent pas tous un aspect également affligeant; mais il en est dont la situation doit inspirer une vive inquiétude. Dans le département de la Meuse-Inférieure, les contre-révolutionnaires se coalisent et semblent en vouloir sur-tout aux acquéreurs de domaines nationaux; les conscrits se rallient aux brigands, se retirent dans les bois, y forment des rassemblemens, et annoncent le projet de massacrer les Français en attendant le retour des Autrichiens, qu'ils regardent comme assuré. Des placards sont affichés pour inviter les jeunes gens à se réunir aux contre-révolutionnaires, et désigner aux poignards des assassins les magistrats qui instruisent les procédures dirigées contre ces brigands traduits en justice.

Le département des Deux-Nèthes est fréquemment infesté de hordes nombreuses composées de prêtres et de déserteurs qui semblent de nouveau appeler la guerre civile dans ces contrées : ces rassemblemens s'organisent sur les frontières de la Hollande. (Peut-être a-t-on à cet égard quelques reproches à faire aux fonctionnaires de cette République alliée). Il résulte de ces désordres impunis, et de l'asyle que trouvent sur le territoire batave ces réunions dangereuses, que l'exécution de la loi du 28 germinal éprouve les plus grands obstacles, que les conscrits fuient en Hollande, et que les campagnes deviennent désertes par l'émigration d'un grand nombre d'habitans.

Message en date du 7 thermidor an 7.

Les autres départemens qui faisoient partie de la ci-devant Belgique, sans jouir précisément d'une parfaite tranquillité, n'offrent pas un tableau propre à donner autant d'inquiétude; les délits partiels qui s'y commettent paroissent être l'ouvrage de quelques scélérats isolés, plutôt que le résultat des combinaisons contre-révolutionnaires : les lois sur la conscription y ont même été exécutées avec assez d'activité.

Les troubles qui ont agité et agitent encore quelques-uns des départemens réunis peuvent être en partie attribués à l'influence que le fanatisme et les agens de l'Autriche y ont constamment conservée. Les triomphes de nos armées, l'abaissement subit de la cour impériale avoient frappé de stupeur les nombreux stipendiés de l'Autriche et de l'Angleterre; le traité de *Campo-Formio* fut astucieusement interprété; des officiers autrichiens accoururent dans l'objet de relever les espérances des contre-révolutionnaires, calomnier les administrations républicaines, et entraver les négociations par des rapports mensongers et perfides sur la situation intérieure de la République; le clergé éveilloit de toutes parts le fanatisme; la dernière insurrection a été son ouvrage; les lois sur la conscription ont également servi de prétexte à la malveillance pour exaspérer les esprits et les porter à l'insurrection.

A l'est de la République, quelques départemens sont dans un état permanent de troubles et d'agitations; il sera bien difficile d'y effacer les traces de la réaction qui précéda le 18 fructidor. C'est particulièrement dans les départemens du Rhône, de la Haute-Loire et de la Loire que des crimes journaliers en rappellent encore les sanglans souvenirs; c'est dans ces contrées surtout que l'administration doit être courageuse, forte, impartiale. Les émigrés, les prêtres réfractaires y ont toujours trouvé un asyle. On a vu reparoître dans les départemens du Rhône les réacteurs de l'an 5 qui avoient été absous à Issengeaux; on les a entendus provoquer à l'assassinat des républicains, de ceux notamment qui avoient eu le courage de déposer contr'eux : et certes, il y avoit du courage en effet à braver les poignards dont ils étoient menacés jusque dans l'enceinte du tribunal. C'est à Lyon, cette métropole du royalisme, que se forment tous les complots dont les effets se font sentir dans les départemens environnans; c'est là que se préparent les arrestations nombreuses des couriers sur la route de Marseille ou de Paris, les enlèvemens des conscrits et des prêtres réfractaires des mains de la gendarmerie; c'est là qu'ont eu lieu plusieurs scènes contre-révolutionnaires, où l'on a publiquement appelé la royauté.

Le département du Doubs qui étoit rentré dans l'ordre a été de nouveau agité lorsqu'il s'est vu frappé de mesures arbitraires; des administrateurs républicains avoient été écartés sans motifs des fonctions auxquelles le peuple les avoit appelés; l'intrigue s'étoit partagé toutes les places; le génie de la réaction s'étoit armé, mais son essor a bientôt été comprimé depuis que le Corps législatif a fait justice des choix d'une minorité factieuse.

L'agitation qui règne dans les départemens dont j'ai déja parlé se fait également sentir dans ceux de la Côte-d'Or, de Saone-et-Loire, de l'Ain et du Jura. Ils renferment les mêmes élémens de fermentation que ceux du Rhône et de la Loire; les prêtres réfractaires, les émigrés et les déserteurs y causent les mêmes désordres; la gendarmerie est souvent impuissante contre ces hommes dangereux qui trouvent un appui dans le fanatisme et l'ignorance des habitans.

L'influence des prêtres s'y est fait sentir dès que nos armées ont éprouvé quelques revers; des lâches ont quitté leurs drapeaux et sont venus répandre leurs terreurs dans les campagnes; le royalisme s'est emparé de ce moyen pour semer l'alarme et rappeler la proscription sur la tête des républicains; dans le Léman, ces terreurs factices se sont principalement accréditées, les déserteurs y répandent le plus mauvais esprit, ils exagèrent les fatigues et les privations; la commune de Genève exige une surveillance particulière : les deux partis extrêmes, les oligarques et les indépendans semblent se réunir pour concourir à la contre-révolution, que chacun d'eux espère pouvoir tourner à son avantage; ils fondent de grandes espérances sur le dénuement de nos armées, sur la désunion qu'ils disent exister entre les généraux, sur le nombre des troupes des puissances coalisées, et sur-tout sur l'amitié du prince Charles, qui a cherché à gagner leur bienveillance en laissant pénétrer leurs marchandises en Allemagne.

A mesure qu'on avance vers la partie méridionale de la République qui confine à Italie, l'agitation prend un autre caractère, les passions s'exaltent davantage, les haines y sont plus fortement prononcées, les crimes plus multipliés, les vengeances plus implacables et plus actives; j'en excepterai toutefois les départemens du Mont-Blanc, de la Drôme, de l'Isère et même des Hautes-Alpes, non qu'ils n'aient donné lieu à quelques inquiétudes : les prêtres qui affluent dans celui du Mont-Blanc ont nécessité des mesures et une surveillance sevères; mais il est difficile de déployer plus de zèle que n'en ont montré les administrations centrales de ces départemens dans

les circonstances où elles se sont trouvées : graces à leur activité, graces au courage et à la prépondérance des républicains, la tranquillité publique n'a point été troublée. Il n'en est pas ainsi dans les départemens des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault ; ils sont depuis long-temps le théâtre de tous les crimes ; chaque jour y est marqué par de nouveaux assassinats ; les routes sont infestées de voleurs réunis par bandes nombreuses et la plupart bien armées.

Mon prédécesseur vous a présenté deux rappors sur la situation des départemens de Vaucluse et de l'Ardêche, les désordres y sont les mêmes : arrestations de couriers, spoliation des deniers publics, enlèvemens de prêtres et de conscrits, propriétés des fonctionnaires patriotes dévastées, eux-mêmes insultés, plusieurs d'entre eux assassinés ; tel est le résultat de la correspondance avec les autorités constituées de ces départemens : jamais ils n'ont joui d'une tranquillité parfaite ; celui des Bouches-du-Rhône s'est constamment distingué par un esprit de faction et de turbulence qui lui est particulier ; mais les derniers événemens d'Italie ont réveillé l'activité meurtrière des égorgeurs : ainsi lors de l'insolente agression du roi *de Palerme*, à la nouvelle des succès éphémères qu'il surprit à nos guerriers, les assassinats recommencèrent. A ces causes il faut ajouter encore les désertions nombreuses, quelques-unes provoquées par le dénuement absolu dans lequel une administration contre-révolutionnaire laissa nos défenseurs ; d'autres par les vexations que se sont permises les préposés à la conduite de ces jeunes gens, vexations qui ont été plusieurs fois dénoncées par vos commissaires, et notamment par celui près l'administration centrale des Alpes-Maritimes.

Après les départemens orageux que je viens de parcourir, l'imagination a besoin de se reposer sur un tableau moins affligeant.

La partie méridionale de la France qui se rapproche de l'Espagne et de l'Océan ne présente pas, à beaucoup près, les mêmes désordres. Il résulte des rapports adressés par les diverses autorités que la majorité des habitans est paisible et soumise, quoique dans certains cantons l'exécution de la loi sur la conscription éprouve quelques lenteurs ; les délits qu'elles dénoncent n'ont aucun caractère de rebellion ; les propriétés de quelques fonctionnaires ont été endommagées, mais ces événemens ne sont pas aussi fréquens que dans l'Hérault, où ils sont presque journaliers ; il y existe bien quelques prêtres réfractaires, mais leur influence ne s'y manifeste pas par des effets aussi désastreux que dans d'autres départemens ; les émigrés rentrés y sont moins nombreux ; les principales difficultés qu'éprouvent les administrations sont relatives au départ des conscrits.

La situation des départemens du centre de la République n'offre également aucun désordre qui, avec du zèle et de l'activité, ne puisse être réprimé par les moyens administratifs ordinaires. Des placards tendant au rétablissement de la royauté ont été obscurément répandus dans un ou deux de ces départemens ; quelques brigands signalés comme émigrés ont commis quelques assassinats, et cherché à recruter pour les chouans. Dans le département de la Marne un juge-de-paix a été tué ; mais les circonstances qui ont précédé le crime ne permettent pas de croire que ç'ait été pour cause d'opinion. Dans la Creuze, le receveur des impositions a été volé ; à Tours quelques mécontentemens se sont manifestés sur l'éloignement des membres de l'administration municipale ; mais ces divers événemens ne font craindre aucune suite dangereuse.

Il n'en est pas ainsi des départemens de l'Ouest ; tout ici s'annonce avec des symptômes graves ; la nature de l'insurrection, ses nombreuses ramifications, les efforts continuels des brigands pour communiquer facilement avec la mer, tout décèle un vaste plan de guerre civile, conçu, mûri, organisé par l'Angleterre.

Ce plan embrasse la République entière ; mais ses progrès sont infiniment plus avancés dans les départemens qui faisoient partie de l'ancienne Bretagne et provinces environnantes. Les moyens sont les mêmes par-tout ; mais le brigandage n'est pas porté par-tout aux mêmes excès : ce sont principalement les départemens de la Loire-Inférieure, du Morbihan, de l'Eure, de la Mayenne, de la Sarthe, et de Maine-et-Loire, qui, dans les circonstances, donnent plus d'inquiétude ; tout y présage le retour de la guerre civile.

Dans le département du Morbihan, des lettres saisies sur des brigands annoncent qu'ils agissent de concert avec le ci-devant comte d'Artois ; il y aura un signal donné lorsque les troupes républicaines seront éloignées ; on recommande de ne pas devancer, par des mesures inconsidérées, le mouvement général ; on commencera par le massacre des patriotes et des fonctionnaires publics, etc.

On agite les campagnes. Les brigands ont établi un système d'impositions qui répand l'épou-

vante parmi les habitans ; ils enlèvent le cultivateur paisible, et ne le rendent à sa famille qu'après le paiement d'une somme déterminée : ceux qui refusent, ou sont dans l'impuissance de payer, sont exposés à périr, ou à voir leurs propriétés incendiées. Les fureurs des brigands se portent essentiellement sur les fonctionnaires publics réputés patriotes; un nombre très-considérable est déja tombé sous leurs coups : aussi les adminstrations sont-elles désertes ; et dans plusieurs cantons le peuple est sans magistrats, parce que les républicains n'osent plus accepter de fonctions publiques. Cette calamité se fait sentir particulièrement dans la Mayenne : la consternation y devient générale ; les habitans de la campagne cherchent un asyle dans les grandes communes ; plusieurs percepteurs des deniers publics ont déserté leur domicile.

Une lettre trouvée sur un chouan, et signée *Paraillouwsky*, annonce que le prétendu roi a désigné un nommé de Bourmont pour commander dans le Maine; on publie nos revers avec affectation ; on annonce que l'intérieur se dégarnit, et que le moment de frapper n'est pas éloigné.

Les biens nationaux sont remis en séquestre par les chouans. Les fermiers reçoivent des sommations de payer dans les mains des chefs de révoltés ; enfin, ces derniers emploient les mêmes moyens qu'ils ont précédemment mis en usage.

La situation du département de Maine-et-Loire n'est pas moins alarmante ; des hordes plus ou moins nombreuses y font de continuelles incursions ; des renseignemens parvenus aux autorités constituées donnent à croire que les chefs de ces brigands ont des relations avec un comité établi à Paris.

Dans quelques cantons on accapare le bled, qu'on transporte ensuite mystérieusement par des chemins détournés. On cherche ainsi à soulever le peuple par la crainte de la disette ; plusieurs administrations municipales viennent de se retirer dans les grandes communes pour se soustraire à une mort inévitable.

Il est peu de décades où les voitures publiques, et sur - tout celles chargées de fonds de la trésorerie, ne soient arrêtées et spoliées, malgré l'escorte qui les accompagne, attendu que les brigands n'attaquent que lorsqu'ils se trouvent en nombre supérieur.

Je m'abstiendrai, citoyens Directeurs, d'entrer dans des développemens plus étendus sur la situation affligeante de ces malheureuses contrées ; je ne ferois que retracer les mêmes désordres communs, à peu de choses près, à tous ces départemens.

Après avoir rappelé les faits et les causes qui tiennent plus particulièrement aux localités et aux circonstances où se sont trouvés divers départemens, je ne dois pas vous taire les causes premières qui ont amené ces circonstances, et qui auroient infailliblement consommé la ruine de la République sans l'énergie du Corps législatif et le concours des magistrats suprêmes qui se sont associés à sa gloire.

Ces causes premières existent dans l'anéantissement de l'esprit public, dans la compression de toutes les ames généreuses et républicaines, dans l'asservissement de la pensée ; elles existent dans cet espionnage au moyen duquel on répandoit des défiances, dans l'isolement des républicains, dans les destitutions arbitraires de fonctionnaires patriotes, dans le découragement du peuple qui, tant de fois, a vu ses choix méprisés ; dans les menées des agens extraordinaires chargés de diriger les élections et de provoquer les scissions ; elles existent dans les intrigues de ces frêlons politiques qui bourdonnent sans cesse autour de l'autorité le mot *anarchie*, en avoient fait un épouventail dont ils se servoient pour usurper la fortune publique ; elles existent dans la désertion, qui a présenté au royalisme de nouveaux auxiliaires : les forêts, les montagnes, se sont peuplées de déserteurs pressés par la faim ; tourmentés par les séductions des prêtres et des agens de l'Angleterre, ils ont fait cause commune avec les ennemis de la République : le nombre des coupables a favorisé leur impunité.

Telles sont, citoyens Directeurs, les causes générales qui ont influé sur la situation intérieure de la République.

Les maux sont grands, les dangers sont pressans ; mais les ressources sont plus grandes encore. Rétablissez l'esprit public, excitez le zèle des républicains, accordez-leur la confiance qu'ils méritent, donnez-leur des armes dont leurs ennemis font un si criminel usage, et le génie de la liberté les conduira à la victoire.

Je ne puis vous le dissimuler, citoyens Directeurs, dans plusieurs départemens, tels que ceux de l'Ouest, les moyens de police administrative sont épuisés ; il faut repousser la force par la force, il faut employer une force armée suffisante pour arrêter les progrès de la rébellion. Les

colonnes mobiles y ont été organisées, mais la plupart sans armes ; d'ailleurs, pour les utiliser, il faut les faire appuyer par les troupes de ligne, dont les autorités constituées réclament journellement le secours.

Quant aux autres départemens moins agités, la garde nationale mise en activité, les administrations républicaines rétablies dans leur indépendance constitutionnelle, parviendront aisément à maintenir l'ordre et à déjouer tous les complots des malveillans.

Signé, BOURGUIGNON.

Pour copie conforme,

Le secrétaire général du directoire exécutif, signé, LAGARDE.